



# FECB

## Service de soutien par les pairs



Fédération des enseignantes et enseignants  
de la Colombie-Britannique  
100 – 550, 6e Avenue Ouest,  
Vancouver (C.-B.) V5Z 4P2  
[bctf.ca](http://bctf.ca)



# Service de soutien par les pairs de la FECB

## Quelle est la nature du service de soutien par les pairs de la FECB ?

Le service de soutien par les pairs (SSP) a pour objet de fournir un soutien direct aux membres actifs qui bénéficient déjà de programmes d'aide ainsi qu'aux membres actifs qui demandent de l'aide en ce qui concerne leur enseignement (auto-référence).

## Qui fournit ce service ?

Le service de soutien par les pairs est assuré par des enseignants, connus sous le nom de consultants, qui possèdent beaucoup d'expérience en matière de stratégies multiples d'enseignement et une formation en techniques de planification, de consultation, d'observation en classe, d'analyse et de rétroaction. Les consultants fournissent un appui positif sans être autoritaires vis-à-vis des membres et sans porter de jugement à leur sujet. Les consultants du Service de soutien par les pairs soutiennent le développement de pratiques professionnelles, en dehors de la procédure d'évaluation.

## Comment un membre peut-il avoir accès à ce service ?

Un membre actif qui bénéficie d'un programme d'aide ou qui demande de l'aide pour son enseignement peut faire appel au service de soutien par les pairs en communiquant avec le président de son syndicat local, qui peut adresser la demande à Patti Turner qui coordonne le SSP de la FECB.

## **Qui assume les frais de ce service ?**

Le coût du service offert à un membre bénéficiant d'un programme d'aide est de la responsabilité du conseil scolaire du membre. La Fédération paye le coût du service offert à un membre qui demande de l'aide pour son enseignement (auto-référence). Le partage des frais avec le conseil scolaire est négocié au cas par cas.

## **Quel rôle joue le syndicat local dans la mise en application de ce service ?**

Le président du syndicat local ou son remplaçant s'engage à travailler avec le consultant du SSP dans la mise en application de ce service. Le syndicat local s'engage à fournir ou obtenir le soutien nécessaire au membre.

## **Quel rôle joue le conseil scolaire ?**

Le conseil scolaire s'engage à défrayer le coût du service offert à un membre bénéficiant d'un programme d'aide et à fournir le soutien subséquent dont le membre pourrait avoir besoin. Le partage des frais avec le conseil scolaire est négocié au cas par cas.

Le conseil scolaire doit aussi accepter de respecter les procédures établies pour le SSP. (Voir au verso)

**Pour tout renseignement au sujet de ce service, veuillez communiquer avec**

**Patti Turner au 1-800-663-9163 (poste 1803)  
ou au 604-871-1803**

**Ou avec Christine Choinski au 604-871-1807.**



## **Le service de soutien par les pairs est offert selon les procédures et les processus suivants :**

- Le service est offert au membre lorsque le conseil scolaire de ce dernier a accepté de ne pas utiliser les renseignements concernant la participation du membre au SSP contre le membre pour une procédure disciplinaire ou pour une évaluation de l'enseignement du membre.
- Le coût du service offert au membre bénéficiant d'un programme d'aide est payé par le conseil scolaire du membre.
- Le consultant du SSP ne fait rapport à personne sans l'accord préalable du membre bénéficiant du SSP, du président du syndicat local et du consultant.
- Autant que possible, le consultant du SSP désigné pour aider un membre bénéficiant d'un programme d'aide participe à l'élaboration du plan d'aide.
- Les consultants du SSP peuvent en tout temps discuter de leur travail avec les membres du SSP et avec le personnel approprié de la FECB. Ces discussions sont des communications privilégiées.
- Si un cas pour lequel un consultant a fourni de l'appui à un membre se transforme en grief, aucun renseignement concernant le dossier n'est demandé au consultant et celui-ci ne propose aucun renseignement. (Guide des membres de la FECB, politique 30A.24-28)

### **Pour tout renseignement, communiquez avec**

**Patti Turner, [pturner@bctf.ca](mailto:pturner@bctf.ca)**

**1-800-663-9163 (poste 1803) ou 604-871-1803**

**ou avec Christine Choinski au 604-871-1807**

**ou [cchoinski@bctf.ca](mailto:cchoinski@bctf.ca)**